



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

4 juillet 2007

Examen du dossier de la spécialité inscrite pour une durée de 5 ans à compter du 13 octobre 2002 (JO du 27 novembre 2002)

CORTICETINE, solution pour instillation auriculaire
Flacon de 5 ml

Laboratoire CHAUVIN – Groupe BAUSCH&LOMB

Sulfate de framycétine, phosphate sodique de dexaméthasone

Code ATC : S02CA06

Liste I

Date de l'AMM : 16/04/1999, dernier rectificatif modifiant le RCP en date du 14/02/2006

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Indications thérapeutiques :

Traitement local des otites externes d'origine bactérienne à tympan fermé, en particulier eczéma infecté du conduit auditif externe.

Posologie : cf. R.C.P.

Données de prescriptions :

Selon les données IMS (CMA février 2007) il a été observé 9.000 prescriptions. La durée moyenne de prescription de 6,9 jours est conforme au RCP. CORTICETINE a été prescrit dans l'otite externe (42%), l'otite moyenne non suppurée (41%) et les otalgies et écoulements par l'oreille (16%).

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune nouvelle donnée.

Les données acquises de la science sur la pathologie concernée et ses modalités de prise en charge ont été prises en compte.

Elles ne sont pas susceptibles de modifier l'évaluation du service médical rendu par rapport à l'avis précédent de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu par cette spécialité reste modéré dans l'indication de l'A.M.M.

Recommandations de la commission de la Transparence :

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans l'indication et aux posologies de l'A.M.M.

Conditionnement : il est adapté aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 35%